

**VIIIe ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM INTERPARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES  
8-10 SEPTEMBRE 2011, ASUNCIÓN, PARAGUAY**

**GROUPE DE TRAVAIL 1 : LE RÔLE DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT DANS  
LA SÉCURITÉ DU CITOYEN**

**RECOMMANDATIONS**

**Président:**

Représentant Germán Blanco (Colombie)

**Experts:**

Carmelo Caballero (Paraguay)

Juan Faroppa (Uruguay)

**Recommandations**

1. Contribuer, dans nos fonctions en tant que parlementaires, à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'État en matière de sécurité citoyenne et de politique publique, en mettant l'accent sur les droits de la personne et les aspects de prévention et de contrôle de la violence et des délits ;
2. Évaluer l'intégration dans le cadre juridique des États des Amériques des directives établies émanant des rapports de la Commission interaméricaine des droits de l'homme sur la sécurité citoyenne et les droits de la personne (2009) et sur la justice juvénile (2011) ;
3. Renforcer, chez les agents de l'État, le respect en tout temps des droits de la personne, en tant qu'outil indispensable pour assurer une meilleure sécurité citoyenne. Cette mesure implique que l'État soit responsable de prévenir, d'enquêter et, le cas échéant, de juger toute violence et tout délit et d'éviter toute impunité à cet égard ;
4. Instaurer des règles qui garantissent des systèmes de sélection, de formation et de mises à jour pour les fonctionnaires qui oeuvrent au sein de l'institution étatique dans le domaine de la sécurité citoyenne (juges, procureurs, membres des forces de sécurité et le personnel pénitencier) ;
5. Légiférer en vue de contrôler et de superviser le fonctionnement des entreprises privées oeuvrant dans le domaine de la sécurité, en exigeant que leurs employés reçoivent une

formation universitaire ou professionnelle ou les deux, et sur les garanties des droits de la personne ;

6. Avec l'appui de l'État, instaurer des politiques de soins des jeunes enfants, de développement personnel de l'enfant dans son propre milieu familial ou au sein d'une famille d'accueil, en mettant une emphase particulière sur la famille monoparentale ;
7. Avec le concours de groupes de travail interdisciplinaires, renforcer les systèmes
  1. pénitenciers des mineurs et des adultes par le biais de programmes fondés sur des expériences réussies de réhabilitation et de prévention des récidives ;
  8. Par le biais d'un appui, favoriser les organisations de la société civile spécialisées dans le domaine de la sécurité citoyenne pour qu'ils mettent en oeuvre des programmes législatifs ainsi que des projets et des programmes qui respectent les droits de la personne ;
  9. Encourager le fonctionnement d'observatoires nationaux et internationaux sur la violence et le crime, qui produiront et analyseront une information bien documentée, en vue de concevoir des politiques publiques sur la sécurité citoyenne ;
  10. Accorder la priorité aux enjeux du développement au sein même des programmes législatifs, afin de contribuer à former des sociétés plus dignes, plus inclusives et plus justes. Encourager et superviser l'approbation de budgets qui tiennent compte des processus de développement des droits de la personne.